

- Décret exécutif n° 92-401 du 31 octobre 1992 portant création d'un Institut Islamique pour la formation des cadres du culte à In Salah (wilaya de Tamanghasset).

**Décret exécutif n° 92-401 du 31 octobre 1992 portant création d'un Institut Islamique pour la formation des cadres du culte à In Salah (wilaya de Tamanghasset).**

---

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des affaires religieuses,

Vu la Constitution, notamment son article 81 ;

Vu le décret n° 81-102 du 23 mai 1981, modifié et complété; portant création et fixant les statuts des Instituts Islamiques pour la formation des cadres du culte, notamment son article 4 ;

Vu le décret exécutif n° 92-124 du 28 mars 1992 portant régime des études dans les Instituts Islamiques pour la formation des cadres du culte ;

**Décrète :**

Article 1<sup>er</sup>. — Il est créé à In Salah (wilaya de Tamanghasset) un Institut Islamique pour la formation des cadres du culte.

Art. 2. — L'Institut susvisé est régi dans son organisation et fonctionnement par les statuts annexés au décret n° 81-102 du 23 mai 1981 susvisé.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 31 octobre 1992.

**Bélaïd ABDESSELAM.**